



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



Limoges, le 20 janvier 2012

le Recteur de l'académie de Limoges  
Chancelier de l'université

à

- Madame et Messieurs les Inspecteurs d'académie, Directeurs des services départementaux de l'éducation nationale de la **HAUTE-VIENNE, CORREZE, CREUSE**
- Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissements du second degré

**Rectorat**  
Division des personnels

Affaire suivie par :

Isabelle Porte

Références :

DP 3 / IP

Téléphone :

05 55 11 42 06

Télécopie :

05 55 11 42 50

Mél :

ce.diper@ac-limoges.fr

Site internet

<http://www.ac-limoges.fr>

**Rectorat**  
**13 rue François Chénieux**  
**CS 23124**  
**87031 Limoges cedex 1**

**Objet** : Inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade de personnel de direction de 2<sup>e</sup> classe au titre de l'année 2012.

**Réf** : Note de service ministérielle DGRH-E2-3 n° 2012-007 du 6 janvier 2012  
B.O.n° 3 du 19 janvier 2012

J'ai l'honneur de vous informer de la parution au bulletin officiel n° 3 du 19 janvier 2012 de la note de service n° 2012-007 du 6 janvier 2012 concernant la liste d'aptitude citée en référence.

Les candidats à l'inscription sur la liste d'aptitude doivent remplir l'une des conditions suivantes :

◆ Appartenir à un corps de catégorie A de personnels enseignants du 1<sup>er</sup> ou du 2<sup>e</sup> degré, à un corps de personnels d'éducation ou à un corps de personnels d'orientation et :

● justifier de 10 ans de services effectifs en qualité de fonctionnaire titulaire dans un ou plusieurs de ces corps ;

● et, avoir exercé pendant 20 mois au moins, de façon continue ou fractionnée, durant les 5 dernières années scolaires, une des fonctions de direction mentionnées à l'article 2 du décret du 11 décembre 2001 modifié.

◆ Occuper ou avoir occupé un emploi de directeur adjoint chargé de SEGPA, de directeur d'E.R.E.A, de directeur d'E.R.P.D, de directeur d'établissement spécialisé, ou de directeur d'école du 1<sup>er</sup> degré et justifier de 5 ans de services effectifs en qualité de titulaire nommé dans un ou plusieurs de ces emplois.

Les conditions requises pour l'inscription sur la liste d'aptitude sont appréciées au 1<sup>er</sup> septembre 2012.

L'imprimé de demande d'inscription sur la liste d'aptitude (annexe 1) peut être téléchargé dans le BO n° 3 du 19 janvier 2012.

Les demandes, établies en 2 exemplaires, devront être transmises par la voie hiérarchique au bureau DP 3 avant le **lundi 12 mars 2012**.

Pour le Recteur et par délégitation  
La Secrétaire Générale

Maria KHALES